

AGGLOPOLE
Provence



Salon - Etang de Berre - Durance

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AGGLOPOLE PROVENCE
30 JUIN 2010

Séance à ROGNAC

L'an deux mil dix et le trente du mois de juin à 18 heures 30.

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre -Durance se sont réunis au Centre d'Animation Municipal de Rognac, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122- 8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

• Etaients présents ou représentés à cette assemblée :

M. Christophe AMALRIC ; M. Serge ANDREONI ; M. Maurice ANZEMPAMBER ;M. Rémy FABRE ; M. Régis BADINO ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M. Jean-Luc BORAUD représenté par M. Pascal MONTECOT ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND ; M. Alain BRIEUGNE représenté par M. MASSOT ; M. Olivier BUSSIERE ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO; M. Jean-Luc CHAVE représenté par Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Victor CHIOSTRI ; Mme Eliane CIBOT ; Mme Florence CIRBEAU représenté par M. Rémy FABRE ; M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE représenté par M. Paul BERNARD ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; M. Jean-Claude FABRE ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS représenté par M. Georges VIRLOGEUX ; M. Gérard FRISONI (absent à partir de la 34 ème question soumise au vote) ; Mme Rita GIACOBETTI représentée par M. Gérard FRISONI ; Mme Claude GIANNARELLI représentée par M. Jean-Pierre GUILLAUME , M. DE SIO ; M. René GIMET ; Mme Violette GUEY , M. Michel CREON ; M. Thierry GUIGUES représenté par M. Yves SANTIAGO ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT; Mme Christelle JULLIAN-LATARD représentée par Mme Violette GUEY ; Mme Caroline JULLIEN représentée par Mme BLANC-PARDIGON , Mme BLANC-PARDIGON ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO représenté par M. Olivier GUIROU; Mme Marcelle LOUCHE représentée par M. Marc CAMPANA , M. Jean-Pierre MAGGI représenté par M. DEBARGE ; M. Gilles MASSOT; M. Vincent MITRIDATI représenté par Anne-Marie SURLES ; Mme Laurence MONET représentée par M. Joseph PALMITESSA; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN ; M. Henri OUDET ; Mme Odette OUNANIAN représentée par M. Raymond BARTOLINI; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Charles PIRIS ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL représenté par M. Michel TONON ; M. Christian RAPAUD ; M. Hervé RATAU représenté par M. Christophe AMALRIC ; M. Alain REYRE ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Yves SANTIAGO ; Mme Nicole SEGUIN ; M. Fernand SERRADIMIGNI représenté par M. Serge ANDREONI; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY représentée par M. Olivier GUIROU ; M. Michel STRAUDO ; Mme Anne-Marie SURLES ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

• Etaients absents :

Mme Michèle ESPERANDIEU et M. Patrick APPARICIO

Le compte rendu du Conseil du 30 JUIN 2010 a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération le 06 juillet 2010.

PREAMBULE

Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

Monsieur Jean Pierre GUILLAUME, Vice-Président d'Agglopoles Provence et Maire de ROGNAC, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour le Conseil Communautaire se tenant au Centre d'animation municipal de ROGNAC.

Après appel des Délégués Communautaires par le secrétaire de séance, Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE, M Le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Les Procès Verbaux du Conseil Communautaire du 22 et du 29 mars 2010 sont validés à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Après présentation par le Président Michel TONON, le Conseil Communautaire, prend acte :

1. - du rapport général d'activités de la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance pour l'année 2009,
2. - du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009,
3. - du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009.

FINANCES

A. COMPTES DE GESTION 2009

4- COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion M 14 du budget principal établi par le Comptable de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 - COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion M 49 du service de l'Eau Potable dressé par le Trésorier de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6- COMPTE DE GESTION 2009 : Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion (M 49) du service de l'assainissement dressé par le trésorier de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 - COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET TRANSPORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion M 43 du service des transports dressé par le Receveur de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 - COMPTE DE GESTION 2009 BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion M 14 du budget annexe des Zones d'Activités, dressé par le Comptable de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B. COMPTES ADMINISTRATIFS

9- DESIGNATION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Sur proposition du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, élit le 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2009 de la Communauté d'Agglomération.

10- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, et le Président Michel TONON s'étant retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération, budget principal, et les résultats de l'exercice 2009.

11-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, et le Président Michel TONON s'étant retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du service de l'eau potable et les résultats de l'exercice 2009.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009: BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, et le Président Michel TONON s'étant retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du service de l'assainissement et les résultats de l'exercice 2009.

13-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET DES TRANSPORTS

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, et le Président Michel TONON s'étant retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du service des transports et les résultats de l'exercice 2009.

14-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, et le Président Michel TONON s'étant retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du Budget des Zones d'Activités et les résultats de l'exercice 2009.

C. AFFECTATION DES RESULTATS

15-AFFECTATION DES RESULTATS 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 du budget principal comme proposé par le 1^{er} Vice-Président.

- * **Résultat Section de Fonctionnement** : 16 252 527.19 euros
- * **Résultat Section Investissement** : -3 998 773.58 euros y compris les restes à réaliser

16- AFFECTATION DES RESULTATS 2009 : Budget Eau Potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 du budget du service de l'eau potable comme proposé par le 1^{er} Vice-Président.

- * **Résultat Section de Fonctionnement** : 1 707 250.36 euros
- * **Résultat Section Investissement** : -1 088 986.30 euros y compris les restes à réaliser.

17- AFFECTATION DES RESULTATS 2009 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 du budget du service de l'assainissement comme proposé par le 1^{er} Vice-Président.

- * **Résultat Section de Fonctionnement** : 6 304 842.10 euros
- * **Résultat Section Investissement** : -1 355 316.10 euros y compris les restes à réaliser

18- AFFECTATION DES RESULTATS 2009 : BUDGET DES TRANSPORTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2008 du budget du service des transports comme proposé par le 1^{er} Vice-Président.

- * **Résultat Section de Fonctionnement** : 59 102.51 euros
- * **Résultat Section Investissement** : -57 605.74 euros y compris les restes à réaliser.

D. FONDS DE CONCOURS

19- COMMUNE DE LA BARBEN : DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION ET DE PROLONGATION DE DELAI DE FONDS DE CONCOURS POUR COMMUNES RURALES – EXERCICE 2008

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accorder à la Commune DE LA BARBEN le report pour une aide d'un montant de 9.138 € afin de financer ces travaux, dont le montant de la dépense subventionnable HT s'élève 22.453,20€
- d'autoriser la commune de DE LA BARBEN à réaliser les travaux avant que la subvention ne soit allouée
- de repousser d'une année le délai de caducité initial

20- COMMUNE DE LA BARBEN : DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION ET DE PROLONGATION DE DELAI DE FONDS DE CONCOURS POUR VOIRIE RURALE – EXERCICE 2008

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accorder à la Commune DE LA BARBEN le report pour une aide d'un montant de 1.523 € afin de financer ces travaux, dont le montant de la dépense subventionnable HT s'élève à 3.923,80 €
- d'autoriser la commune de DE LA BARBEN à réaliser les travaux avant que la subvention ne soit allouée
- de repousser d'une année le délai de caducité initial

E. SUBVENTION

21- SUBVENTION A L'APERS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide d'accorder à l'association APERS une subvention de 18 000€ pour l'année 2010, au titre de l'action qui est menée au sein du commissariat de Salon de Provence et de la gendarmerie de Berre l'Etang (subvention inscrite au BP 2010). A raison de 15 000 € pour Salon de Provence et 3 000 € pour Berre l'Etang.
- De signer les conventions correspondantes.

F . EXONERATION DE COTISATIONS

22- EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE) DES ENTREPRISES DE SPECTACLE CINEMATOGRAPHIQUE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les règles d'exonération suivantes :

- 100 % pour les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition;
- 100 % les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement " art et essai " au titre de l'année de référence ;
- 33 %, les autres établissements de spectacles cinématographiques.

G. DECISION MODIFICATIVE

23- BUDGET EAU POTABLE 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010 du Budget Eau potable présentée ci dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre compte		
13	13111 Subv agence de l'eai	2 000,00
13	Immobilisations corporelles	2 000,00
23	2317 Travaux en cours	717 600,00
23	Immobilisations corporelles	717 600,00

TOTAL	719 600,00
--------------	-------------------

RECETTES

Chapitre compte		
16	1641 Emprunt en euro	719 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	719 600,00

TOTAL	719 600,00
--------------	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre compte		
011	605 Achats eau	29 000,00
011	6226 Honoraires	2 500,00
011	6071 Compteurs	16 200,00
011	Charges à caractère général	47 700,00

TOTAL	47 700,00
--------------	------------------

RECETTES

Chapitre compte		
70128	Autres taxes et redevances	47 700,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	47 700,00
TOTAL		47 700,00

EAU ET ASSAINISSEMENT

24- COMMUNES D'EYGUIERES, LA FARE LES OLIVIERS, MALLEMORT : TRAVAUX SUR LES STATIONS D'EPURATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser M Le Président ou le Vice Président Délégué à :

- SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc afin que la plus grande aide soit apportée à ces projets,
- SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi de ces dossiers.

25- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET/OU DU RESEAU D'EAUX USEES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser M Le Président ou le Vice Président Délégué à :

- SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ces projets,
- SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi de ces dossiers.

26- COMMUNE DE BERRE L'ETANG. AMENAGEMENT DU PARC HENRI FABRE : TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES - GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de:

- CREER un groupement de commande entre la commune de Berre l'Etang et la Communauté d'Agglomération
- APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes correspondante
- DESIGNER la commune de Berre l'Etang comme coordonnateur et la commission d'appel d'offres de cette commune compétente,
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cette convention ainsi que tout document afférent
- AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet
- AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

27- COMMUNE DE SALON DE PROVENCE : CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide:

- d'approuver l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence »
- d'autoriser le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet,
- de préciser que les frais d'acte et d'enregistrement de la constitution des servitudes seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence.

28- COMMUNE DE LANÇON DE PROVENCE : CONVENTION D'AMENAGEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA RESIDENCE « L'OLIVERAIE »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'

- Approuver la convention d'aménagement et de financement de la résidence « l'Oliveraie »
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

29-CONVENTION DE FAISABILITE POUR LA STATION DE FILTRATION COUDOUX-AGGLOPOLE PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d':

- APPROUVER la mise en place de la convention pour l'étude de faisabilité pour une station de filtration Coudoux – Agglopoles Provence
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention ainsi que tout document utile au montage et au suivi du dossier.

30- ETUDE DE FAISABILITE D'UNE STATION DE FILTRATION : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE COUDOUX ET AGGLOPOLE PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de:

- CREER un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Coudoux,
- APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes correspondante
- DESIGNER la Communauté d'Agglomération comme le coordonnateur et sa Commission d'Appel d'Offres compétente,
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cette convention ainsi que tout document afférent
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

31- NOUVELLE STATION DE FILTRATION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre Guillaume et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à :

- APPROUVER la mise en place d'une nouvelle station de filtration au quartier des Aubes sur la commune de Salon de Provence,
- SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet
- SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

ENVIRONNEMENT

32- ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES ROQUES

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président ALMARIC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du syndicat mixte du massif des Roques.
- de désigner comme représentants d'Agglopoles Provence au sein du syndicat mixte du massif des Roques les personnes suivantes:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick APPARICIO	Pierre JEANNIN-GUY
Yves FABRE	Bernard AILLAUD
Henri MOUNET	Franck NICOLAS
Robert COSTE	Christian NERVI
Jean-Claude IMBERT	David COLTELLI
Christophe AMALRIC	Yves SANTIAGO
André CORVAJA	Robert RAVERA
Olivier BUSSIERE	
Laurent DARROUZES	
Nelly LAURENT-FOURNIER	
René DELENCLOS	
Jacques SIBILLI	
Caroline JULLIEN	
Michèle ESPERANDIEU	

33- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES ROQUES

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président ALMARIC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Massif des Roques tels que présentés en séance.

DECHETS

34- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE REHABILITATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) DE MALLEMORT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué :

- A solliciter les partenaires financiers – ADEME, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet ;

-A signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

35- CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF HABITAT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'adopter la création de ce Comité Consultatif Habitat,
- De ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du comité consultatif habitat
- De désigner les membres de ce Comité à partir de la liste ci-dessous

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Créon	R. Aim
R. Bartolini	G. Frisoni
D. De Sio	JP. Guillaume
P. Montécot	S. Beaume
JP. Maggi	R. Fabre
G. Virlogeux	D. Conte
Y. Wigt	P. Apparicio
Y. Fabre	R. Coste

+ 1 Président du Comité : Olivier Guirou, Vice-Président délégué à l'Habitat

36- SCOT : POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR LE SUIVI DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA 2^{EME} ANNEE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président BARTOLINI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- Demander au Conseil Régional l'aide financière pour le co-financement des dépenses générées par le poste de chargé de mission pour la 2^{nde} année à hauteur de 12 000€
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec la Région PACA tous les documents relatifs à ce dossier.

37 : SUBVENTION GLOBALE « DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION ET DE L'INFORMATION »_- PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

(AXE 2 : développer les entreprises et la société de l'information pour améliorer la compétitivité régionale)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le projet et son contenu et l'échéancier de réalisation de l'opération (les dates effectives ou prévisionnelles de démarrage, d'appel d'offres, d'ordre de service et d'achèvement),
- d'approuver le plan de financement de l'opération, mentionnant son coût, la participation des co- financeurs, l'autofinancement du maître d'ouvrage et inscrivant cette dépense au budget,
- de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
- de s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- de préciser les délais de réalisation de l'opération : date de démarrage, date d'achèvement, travaux terminés et payés dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégageant automatique des crédits,
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- de solliciter une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013,
- de s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés

TRANSPORTS

38- CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE ET LE SAN

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications de M Le Président, en l'absence du Vice-Président M MAGGI et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le projet de convention relative à l'organisation des transports à passer avec le Conseil Général et le SAN et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention telle que présentée en séance.

ECONOMIE

39- PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE EUROFLORY : VENTE D'UN TERRAIN

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de

- VENDRE un terrain d'une superficie de 7.650 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) issu du lot 27 sur le parc d'activité EUROFLORY à HASSINE HOLDING ou à toute autre société devant s'y substituer, au prix de 25 euros HT le m²
- AUTORISER M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente
- CHARGER Maître SIATA, notaire à Berre l'Etang, d'établir les actes authentiques à intervenir
- PRECISE que les frais d'actes seront à la charge exclusive des acquéreurs.

40- PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE LA CRAU : VENTE D'UN TERRAIN

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de

- VENDRE un terrain de 10.087 m² composé des parcelles cadastrées DL 111, DL 168 et DL 169 - situé sur le parc d'activités de La Crau à Salon de Provence au profit de ALSEI ou de toute autre entreprise devant s'y substituer au prix de 38 euros HT le m²
- AUTORISER M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente.
- CHARGER une Etude Notariale d'établir les actes authentiques à intervenir
- PRECISER que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

ENFANCE JEUNESSE

41-CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AGGLOPARCS ASSOCIATION (ANCIENNEMENT AGGLOPOLE ENTREPRENDRE)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'

- Attribuer une subvention de 32.000 € à l'association AGGLOPARCS ASSOCIATION pour 2010
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression et au suivi de ce dossier

42- CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE AGGLOPOLE PROVENCE ET LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE AGGLOPOLE PROVENCE INITIATIVE – ANNEE 2010

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'

- APPROUVER les termes de la convention de remboursement conclue entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et l'association Agglopoles Provence Initiative pour l'année 2010.
- AUTORISER M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante et tous les documents inhérents à ce dossier.

43 - AIDE AUX PORTEURS DE PROJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCES CONSEIL

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'

- Attribuer une subvention de 10.000 € à l'association ACCES CONSEIL pour l'année 2010
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

44- ABONDEMENT DE LA PRIME A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE R&D EN FAVEUR DE LA SOCIETE MIRION TECHNOLOGIES (MGPI) SA INSTALLEE A LAMANON

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président M GIMET et en avoir débattu, PAR 1 VOIX CONTRE, 76 VOIX POUR ET 0 ABSTENTION, décide d'

- Attribuer une subvention de 50.000 € à la société MIRION TECHNOLOGIES
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer
 - avec l'Etat, la convention-cadre de partenariat prise en application de l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à l'attribution d'une Prime d'Aménagement du Territoire

- avec la société MIRION TECHNOLOGIES, la convention liée à l'abondement de la Prime d'Aménagement du Territoire
- ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

DISCUSSION :

M. BUSSIÈRE constate que, depuis 2005, la société MIRION TECHNOLOGIES génère de nombreux bénéfices, il pose ainsi la question de la légitimité de l'attribution de cette subvention.

Il regrette par ailleurs le fait que l'entreprise soit devenue une filiale du Groupe MIRION, dont l'actionnaire principal demeure un fonds d'investissement américain. A sa création en 1965, M. BUSSIÈRE rappelle que la société était une micro entreprise familiale plus attachée au territoire communautaire.

M Le Président répond que l'EPCI n'est pas la seule collectivité à intervenir pour que l'entreprise ne soit pas délocalisée; en effet : la Commune de Lamanon, la CCI du Pays d'Arles, Provence Promotion, l'agence de développement économique du département, le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que l'Etat se sont mobilisés pour conclure un véritable partenariat. L'idée est d'assurer une plus value intellectuelle sur le territoire communautaire. Il précise que l'entreprise fait partie intégrante du fleuron de l'industrie française.

M BUSSIÈRE craint que dans quelques années, l'actionnaire principal de la société MIRION TECHNOLOGIES ne rapatrie la totalité de l'activité sur un de ces sites à l'étranger, et ce malgré le versement de l'aide financière.

M Le Président indique que l'action de lobbying engagée par les Elus n'est pas sans garantie ni contrepartie. En effet ; le financement au profit de l'entreprise se fera sur présentation de factures, et les collectivités se verront transmettre un bilan d'évaluation de l'activité. M Le Président explique enfin que l'intervention de l'Etat demeure une véritable garantie.

M. LEONARD, Vice Président, précise que la société MIRION TECHNOLOGIES remplit déjà ses engagements puisqu'elle prépare la construction d'un bâtiment. Le principe est de rationaliser et d'étendre les capacités de production.

M Le Président souligne le fait que, si l'EPCI ne s'inscrit pas au cœur de cette action en faveur du développement économique, il y a un risque que la collectivité se voie reprocher son inaction plus tard.

COMMERCE/ARTISANAT

45- FISAC : SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX COMMERÇANTS ET AUX ARTISANS DANS LA PREMIERE TRANCHE DE L'OPERATION FISAC SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLE PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications de M Le Président, en l'absence du Vice-Président Michel PROREL et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que présentées ci dessous, au titre des aides directes.

1- Madame MICHEL Maryvonne, La maison d'hôtes, équipement de la maison, Cours Carnot, Salon de Provence.

Travaux retenus : Mise en peinture, marquise, pour un total de travaux prévus de 3 398, 84 € HT

Subvention Fisac accordée : 1 359, 54 €

(20% Etat : 679, 77 €, 20% **Agglopoles Provence : 679, 77 €**)

2- Monsieur ROUSSILLON Eric, All Tech Informatique, maintenance informatique place Morgan, Salon de Provence.

Travaux retenus : Réalisation et pose d'une enseigne et d'une vitrine de magasin pour un total de travaux prévus de 10 000 € HT (montant maximum pris en compte)

Subvention Fisac accordée : 4000 €

(20 % Etat : 2 000 €, 20% **Agglopoles Provence : 2 000 €**)

3- Monsieur GUTZWILLER Hervé, SARL la Cigale, Gourmand'ice, glacier place Crousillat, à Salon de Provence.

Travaux retenus : Store mono bloc, réemtoilage corbeille store, enseigne, pour un total de travaux prévus de 8 154, 77 € HT.

Subvention Fisac accordée : 3 261, 90€

(20% Etat : 1 630, 95 €, 20% **Agglopoles Provence : 1 630, 95 €**)

4- Monsieur PARIS Florent, Nature et couleurs, fleuriste place Thiers, Eyguières.

Travaux retenus : Sécurisation de l'installation électrique, pour un total de travaux de 2 655€ HT

Subvention Fisac accordée : 1 062 €

(20% Etat : 531 €, 20% **Agglopoles Provence : 531 €**)

5- Monsieur PETETIN Nicolas, Olcars SARL, réparation automobile la Gandonne, Salon de Provence.

Travaux retenus : Pose devanture et porte, fourniture et pose d'une porte sectorielle et d'un rideau métallique, pose alarme, enseigne pour un total de travaux prévus de 10 000 € HT (montant maximum pris en compte)

Subvention Fisac accordée : 4000 €

(20 % Etat : 2 000 €, 20% **Agglopoles Provence : 2 000 €**)

6- Madame ESTERLE Séverine, EURL Esterle Séverine, vêtements bébé cours Carnot, Salon de Provence.
Travaux retenus : Vitrine, rideau métallique, sécurisation magasin, enseigne, électricité vitrine pour un total de travaux prévus de 9 420, 74 € HT

Subvention Fisac accordée : 3 768, 29 €

(20% Etat : 1 884, 14 €, 20% **Agglopoie Provence : 1 884, 14 €**)

7- Madame TROILO Marie Christine, Chez Marie, place Forbin, La Barben.

Travaux retenus : Installation d'une porte automatique pour un total de travaux prévus de 2 985 €

Subvention Fisac accordée : 1 194 €

(20 % Etat : 597 €, 20% **Agglopoie Provence : 597 €**)

8 -Madame LECLERC Leslie, Paul et Sasha, prêt-à-porter, rue Bastonenq, Salon de Provence.

Travaux retenus : Façades, rideau métallique, châssis fixes, vitrages, portes en verre pour un total de travaux prévus de 10 000 € HT (montant maximum pris en compte)

Subvention Fisac accordée : 4000 €

(20 % Etat : 2 000 €, 20% **Agglopoie Provence : 2 000 €**)

9- Monsieur VINCENT Gilles, salon de thé, Place des Centuries, Salon de Provence.

Travaux retenus : Store, enseigne, vitrage, serrure pour un total de travaux prévus de 3 345, 80 € HT

Subvention Fisac accordée : 1 338 €

(20 % Etat : 669 €, 20% **Agglopoie Provence : 669 €**)

10- Monsieur HAIOUN Bruno, concession automobile, Sarl Agence Haioun, Av Gabriel Péri, Sénas.

Travaux retenus : Système de protection, enseignes pour un total de travaux prévus de 8 099 € HT

Subvention Fisac accordée : 3 239, 60 €

(20% Etat : 1 619, 80 €, 20% **Agglopoie Provence : 1 619, 80 €**)

12- Monsieur FARESE Jean Philippe, optique Farese, SARL JPF, Av Pasteur, La Fare les Oliviers.

Travaux retenus : Enseigne, bandeau, rampe d'accessibilité pour un total de travaux prévus de 2 617 € HT

Subvention Fisac accordée : 1 046, 80 €

(20% Etat : 523, 40 €, 20% **Agglopoie Provence : 523, 40 €**)

13- Monsieur OBER Patrick, FLOBER Salon, « Un dimanche à la campagne », 114, place de la loge Saint Michel, Salon de Provence.

Travaux retenus : Conception et réalisation de la vitrine, peinture de l'entrée, adaptation au handicap : création d'un plateau d'accueil adapté aux personnes à mobilité réduite, rayonnages accès à 80 cm, étagères basse pour un total de travaux prévus de 6 213, 97 € HT

Subvention Fisac accordée plafonnée à 1 428 € (plafond de la subvention 4 000 €, or il avait obtenu une subvention de 2 572 € pour un autre magasin).

(20% Etat : 714 €, 20% **Agglopoie Provence : 714 €**)

SPORT

46- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Pascal MONTECOT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de subventionner l'association SS Saint Chamas à hauteur de 500 € pour sa participation à la manifestation.

ENFANCE JEUNESSE

47 -AVENANT CONTRAT JEUNESSE ET SPORT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant au contrat jeunesse et sport.

48- ALSH : DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AGREMENT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à :

- Demander la modification de l'agrément de l'ALSH auprès de la DDJSCS
- Signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier

49- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de verser la subvention suivante :

NOM DU BENEFICIAIRE	ACTIVITE	TOTAL EN €
Association Familles Rurales de Sénas - Relais Assistantes Maternelles	Petite enfance	6000 €

-d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier

DISCUSSION :

Mme FERNANDEZ rappelle que les Relais d'Assistants Maternelles, constituent des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles, et que ces structures demeurent importantes pour l'ensemble des communes du territoire.

Elle propose qu'une réflexion soit menée par AgglopoLe Provence en tant que gestionnaire, pour qu'une extension de la compétence petite enfance soit établie.

M MONTECOT, Vice Président, rend hommage au travail réalisé par les assistantes maternelles et évoque la difficulté que ces dernières rencontrent pour obtenir l'agrément à la profession ou son renouvellement. Il propose de fédérer l'activité pour une harmonisation totale du travail sur le canton.

M Le Président appuie les propositions et explique qu'il existe des inégalités entre les communes, certaines en effet n'ont pas la possibilité de développer des actions en faveur des jeunes faute de moyens financiers.

Il annonce ainsi à l'assemblée, que le Bureau communautaire se prononcera sur le principe de transfert des compétences enfance jeunesse au profit de l'EPCI, dès la rentrée de septembre.

50- CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX SUR LES COMMUNES DE CHARLEVAL ET MALLEMORT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

-d'adopter des conventions avec les communes de Charleval et de Mallemort afin d'accueillir en juillet 2010 les enfants de l'ALSH dans un local scolaire conformément à la réglementation en vigueur.

-d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

51-CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SUR LA COMMUNE DE VERNEGUES

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter une convention avec la commune de Vernègues.

Les dates d'utilisation seront définies avec la commune.

-d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

52- RECONDUCTION DES ACTIONS QUALITATIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2010

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter les conventions d'animation avec ces associations comme présentées.

-d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

53- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer les postes suivants : *Au 1^{er} janvier 2010 :*

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite à un avancement de grade d'un agent de la Communauté (CAP du 15 décembre 2009).
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un examen professionnel par un agent de la Communauté.

54- SUBVENTION AU SYNDICAT SDU 13-FSU

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves Wigt et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer pour l'année 2010, une subvention de 500 € au syndicat SDU 13 FSU.

DIVERS

55- DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'AGGLOPOLE PROVENCE AU SEIN DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'HOPITAL DE SALON DE PROVENCE

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications de M Le Président et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de désigner Monsieur Michel PROREL ainsi que Monsieur Sylvain BEAUME pour siéger au Conseil d'administration de l'Hôpital de Salon de Provence.

56- COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications de M Le Président et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de désigner les représentants d'associations locales qui siègeront au sein de la CCSPL tel que présenté en séance.

57- DONNE ACTE DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES

Le Président donne acte des décisions communautaires.

- ❑ N° 028/10 : Marché signé avec la Société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES concernant une mission de diagnostic, de prospectives et d'assistance sur les finances communautaires (Services des marchés)
- ❑ N° 029/10 : Accord de vente avec paiement différé de forfaits pour les activités hivernales des espaces jeunes intercommunaux signé avec le CONSEIL GENERAL de la DROME (Service enfance/jeunesse)
- ❑ N° 030/10 : Avenant n° 2 au marché n° 0531 CRAU signé avec CERMI, mandataire du groupement d'entreprises CERMI/IPSEAU/MARTINOD/SPEEG (Service des marchés)
- ❑ N° 031/10 : Convention signée avec le CNFPT pour la formation du personnel en 2010 (Service des ressources humaines)
- ❑ N° 032/10 : Contrat signé avec l'association KARTOFFELN concernant le spectacle « Baladeurs d'histoires » pour Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 033/10 : Contrat signé avec l'association LA CLEF concernant le spectacle « Voyage en Imagi'mer » pour Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 034/10 : Contrat signé avec l'association GANESH concernant des spectacles sur les communes de La Barben et de Lamanon pour Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 035/10 : Convention signée avec la société ALTARES – D&B pour la fourniture d'informations statistiques permettant de mieux connaître les spécificités du tissu économique de notre territoire (Service du développement économique)
- ❑ N° 036/10 : Convention signée avec Maître Dominique FOUSSARD concernant le pourvoi en cassation contre un arrêt de la CAA intenté par les Transports Galiero (Service juridique)
- ❑ N° 037/10 : Contrat signé avec le Cercle des Nageurs de l'Etang de Berre concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 038/10 : Contrat signé avec la Compagnie L'ESTOCK FISH concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 039/10 : Contrat signé avec CLUB LOISIRS ET SANTE concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 040/10 : Contrat signé avec la SARL BOTHIER concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 041/10 : Contrat signé avec l'association ASB Section Plongée concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ N° 042/10 : Contrat signé avec la SARL LES ECURIES D'EROSSES concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)

- ❑ **N° 043/10** : Contrat signé avec l'association ASC Lanbernac concernant des prestations sportives pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 044/10** : Contrat signé avec la société CHRONOSERVICES concernant l'acquisition de cartes nécessaires au fonctionnement du chronotachygraphe (Service déchets)
- ❑ **N° 045/10** : Marché signé avec l'entreprise SPS SUD EST pour une mission de coordination de la santé et de la sécurité des travailleurs dans le cadre de l'aménagement d'infrastructures, de voiries et d'espaces verts dans la ZA de La Crau (Service maîtrise d'œuvre)
- ❑ **N° 046/10** : Contrat signé avec l'association MASSALA pour la production d'un texte dans le cadre de la résidence d'auteurs pour la manifestation Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 047/10** : Contrat signé avec Régine DETAMBEL pour la production d'un texte dans le cadre de a résidence d'auteurs pour la manifestation Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 048/10** : Contrat d'assistance formation pour les progiciels installés au siège d'AgglopoLe Provence signé avec la société BERGER-LEVRAULT (Service des marchés)
- ❑ **N° 049/10** : Contrat de maintenance des systèmes informatiques installés sur tous les sites d'AgglopoLe Provence (Service des marchés)
- ❑ **N° 050/10** : Marché signé avec la Société des Eaux de Marseille pour la mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en place d'une unité de déshydratation des boues par centrifugation sur la station d'épuration « chef lieu » de Lançon de Provence (Service eau/assainissement)
- ❑ **N° 051/10** : Convention d'assistance juridique signée avec la Société d'Avocats LANDWELL & Associés pour le contentieux avec DELTA RECYCLAGE (Service juridique)
- ❑ **N° 052/10** : Contrat signé avec la SARL LE ROYAUME DES ARBRES concernant une prestation sportive pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 053/10** : Contrat signé avec la SARL LE ROYAUME DES ARBRES concernant une prestation sportive pour Un Dimanche en Famille 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 054/10** : Marché avec multi-attribution concernant le traitement des déchets inertes signé avec CALVIN FRERES/DURANCE GRANULATS/GSM/ORTEC INDUSTRIE/PROVENCE RECYCLAGE (Service des déchets)
- ❑ **N° 055/10** : Marché signé avec la SARL PROVENCALE DE PEINTURE concernant l'isolation acoustique de la CTA au siège d'AgglopoLe Provence (Service maîtrise d'œuvre)
- ❑ **N° 056/10** : Avenant n°1 au marché 0813 ASS signé avec SMACL Assurances (Service des marchés)
- ❑ **N° 058/10** : Convention signée avec l'Association PLANETE SCIENCES concernant la mise en place d'un atelier scientifique pour les enfants de l'ALSH (Service enfance /jeunesse)
- ❑ **N° 059/10** : Contrat de prestations de service signé l'Association OJL PORTAIL COUCOU pour la manifestation culturelle Lire Ensemble 2010 (Service sports/culture)
- ❑ **N° 060/10** : Convention signée avec l'Association RUSTINES ET GODILLOTS relative à la mise en place d'une initiation au VTT pour les enfants de l'ALSH (Service enfance/jeunesse)
- ❑ **N° 061/10** : Marché signé avec la Société MDO France Mobilier pour la fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus (Service des transports)
- ❑ **N° 062/10** : Convention signée avec le SDIS concernant la mise à disposition de moyens de secours pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse (Service enfance/jeunesse)
- ❑ **N° 063/10** : Décision modificative de la décision n° 012/10 du 20 janvier 2010 (MAPA signé avec la SEM concernant la surveillance, l'entretien et les interventions sur la station d'épuration sur la commune de Mallemort) (Service eau /assainissement)
- ❑ **N° 064/10** : Marché pour des prestations de transports en commun à l'attention des accueils de loisirs signé avec CAP PROVENCE (lots 1 et 4), JACOB TOURISME (lot 2) et Emile BARNEAUD & Fils (Service des marchés)
- ❑ **N° 065/10** : Marché en procédure adaptée à bons de commande signé avec DIAC LOCATION pour la location maintenance de véhicules de direction pour les services d'AgglopoLe Provence (Service des marchés)
- ❑ **N° 066/10** : Signature de l'avenant n° 2 au marché 0813 ASS avec GROUPAMA ALPES MEDITERRANEE (lot 4) (Service des marchés)
- ❑ **N° 067/10** : Contrat signé avec la Société COFELY GDF SUEZ pour l'entretien du groupe électrogène à la piscine Claude Jouve (Piscine Claude Jouve)
- ❑ **N° 068/10** : Contrat signé avec la Société APAVE SUD EUROPE concernant les vérifications annuelles pour le centre Les Cytises (équipements mécaniques, installations électriques et de gaz) (Service enfance jeunesse)
- ❑ **N° 069/10** : Convention signée avec M. Joël MARTEAU concernant l'organisation de randonnées en montagne avec un accompagnateur pour le centre Les Cytises (Service enfance jeunesse)
- ❑ **N° 070/10** : Contrat signé avec la SARL GRAND BESOIN pour la mise à disposition de sanitaires écologiques lors de la manifestation intercommunale « Un Dimanche en Famille » (Service sports/culture)
- ❑ **N° 072/10** : Contrat signé avec l'Association GSM Productions pour la sonorisation et l'animation de la manifestation intercommunale « Un Dimanche en Famille » (Service sports/culture)

- ❑ **N° 073/10** : Marché signé avec la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY pour la séparation des bacs tampon des bassins à la piscine Claude Jouve (Piscine Claude Jouve)
- ❑ **N° 074/10** : Marché signé avec l'entreprise ECT concernant la réhabilitation de 2 filtres à sable à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang (Piscine Claude Jouve)
- ❑ **N° 075/10** : Convention signée avec l'Association AIX'TREME CROSS concernant une initiation à la moto pour les jeunes des espaces jeunes intercommunaux (Service enfance jeunesse)
- ❑ **N° 076/10** : Marché signé avec M. Marc PETIT concernant l'étude de faisabilité sur la ZA Les Gabins à Salon de Provence (Service développement économique)
- ❑ **N° 077/10** : Marché signé avec l'entreprise TRANS FIX POMMIER concernant le remplacement du transformateur au pyralène des Aubes à Salon de Provence (Service eau/assainissement)
- ❑ **N° 078/10** : Signature de l'avenant n° 1 au marché de fourniture de carburant avec l'entreprise CHARVET (lot n° 2) pour le centre Les Cytises. (Service des marchés)
- ❑ **N° 079/10** : Convention signée avec l'association LORENS MOSAIC concernant une initiation à la mosaïque pour les jeunes des espaces jeunes intercommunaux (Service enfance/jeunesse)
- ❑ **N° 080/10** : Contrat signé avec la société GINGER CEBTP DEMOLITION pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la démolition du bâtiment « Tejedor » sur la ZAC Euroflory (Service développement économique)
- ❑ **N° 081/10** : Contrat signé avec la société CHUBB Sécurité concernant l'entretien de l'installation de détection incendie à la piscine Claude Jouve (Piscine Claude Jouve)
- ❑ **N° 082/10** : Contrat signé avec l'association MERALP concernant l'achat de prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2010 » (Service sports/culture)
- ❑ **N° 083/10** : Marché signé avec la société SECURITE I2M pour des missions de surveillance et de gardiennage de sites et de manifestations (Service des marchés)
- ❑ **N° 084/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 1 : jazz manouche et tzigane) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 085/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 2 : salsa) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 086/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 3 : chanson duo caraïbes latino) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 087/10** : Marché signé avec l'association OJL PORTAIL COUCOU concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 4 : pop rock) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 088/10** : Marché signé avec l'association OJL PORTAIL COUCOU concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 5: reggae) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 089/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 6: jazz funk) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 090/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 7: percussions brésiliennes) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 091/10** : Marché signé avec SALON DE MUSIQUE concernant des prestations musicales pour le festival « Les Musicales d'Agglopoie Provence » (lot 8: Big Band) (Service sports/culture)
- ❑ **N° 092/10** : Marché signé avec l'entreprise KONE concernant la maintenance des systèmes automatisés dans les locaux administratifs du siège social et de la Gandonne (Service aménagement du territoire)
- ❑ **N° 093/10** : Convention signée avec la SCP d'Avocats VALADOU-JOSSELIN concernant l'assistance et la représentation d'Agglopoie Provence dans les litiges l'opposant la société SMA Vautubière (Service juridique)
- ❑ **N° 094/10** : Contrat de services d'exploitation et de maintenance de l'installation téléphonique signé avec la société NEXTIRAONE France (siège : 281 Bd Maréchal Foch – Salon de Provence) (Service des marchés publics)
- ❑ **N° 095/10** : Contrat de services d'exploitation et de maintenance de l'installation téléphonique signé avec la société NEXTIRAONE France (site de La Gandonne – Salon de Provence) (Service des marchés publics)
- ❑ **N° 096/10** : Marché signé avec le Groupement Cabinet MERLIN-BEEE concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la station d'épuration sur la commune d'Eyguières (Service eau/assainissement)
- ❑ **N° 097/10** : Convention signée avec la société CYCLOVILLE pour la participation à la fête du vélo 2010 (Service transports)
- ❑ **N° 098/10** : Contrat signé avec la société SOGERES pour la distribution de repas aux organisateurs et bénévoles lors de la manifestation intercommunale « Un Dimanche en Famille » (Service sports/culture)
- ❑ **N° 099/10** : Avenant n° 1 à la convention signée avec la Cabinet SETIS pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental du parc d'activités Euroflory (Service développement économique)
- ❑ **N° 100/10** : Marché signé avec la SEM relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de curage de la lagune de Charleval (Service eau/assainissement)
- ❑ **N° 101/10** : Marché signé avec EUROCHLORE SAS relatif à la fourniture de chlore anhydre ainsi que la location et l'entretien des matériels d'emballages (Service eau/assainissement)

- N° 102/10 : Marché signé avec la société CHARBONNIER ELECINFO concernant la mis en place de luminaires et de blocs de secours au siège de la Communauté d'Agglomération (Service maîtrise d'œuvre)
- N° 103/10 : Marché signé avec la société SAFEGE relatif à une mission d'étude pour la faisabilité d'une station d'épuration sur la commune de Lançon de Provence « Lieu dit Les Baïsses » (Service eau/assainissement)
- N° 104/10 : Contrat de location d'énergie temporaire signé avec la société AGGREKO FRANCE pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 105/10 : Contrat de location de matériel sanitaire signé avec PELICAB SAS pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 106/10 : Contrat de vérification des installations électriques de l'espace scénique signé avec la société BUREAU VERITAS pour la Fête de la Jeunesse 2010 (Service enfance /jeunesse)
- N° 107/10 : Contrat de prestation scénique signé avec la SARL STEET SKILLZ pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse (Service enfance/jeunesse)
- N° 108/10 : Contrat de location de matériel scénique (son, lumière et machinerie) signé avec la société AEC Audio Media pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 109/10 : Contrat de prestation d'animation signé avec ARTCHRISTAL pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 110/10 : Contrat de prestation d'animation signé avec l'association OTIS pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 111/10 : Contrat de prestation d'animation signé avec l'association MADJHAPOL « SON'ART » pour la Fête Intercommunale de la Jeunesse 2010 (Service enfance/jeunesse)
- N° 112/10 : Convention signée avec LA CROIX ROUGE FRANCAISE pour la sécurité lors de la « Fête Intercommunale de la Jeunesse » (Service enfance/jeunesse)
- N° 113/10 : Signature de l'avenant n° 5 au marché 0801 TRAN avec le groupement d'entreprises AUTOBUS AURELIENS/TRANS AZUR/SUMA, ayant pour mandataire la société des AUTOBUS AURELIENS (Service des marchés)
- N° 114/10 : Décision sans objet
- N° 115/10 : Marché signé avec la société AASCO pour une mission de CSPS en vue des travaux de mise en conformité opérationnelle des éléments dits « fonctionnels » sur les installations d'eau potable et d'assainissement collectif situés sur les communes de Lamanon et Lançon de Provence (Service eau/assainissement)
- N° 116/10 : Marché signé avec la société CHAUMEIL PACA pour des prestations de reprographie pour les services d'Agglopolo Provence (Service des marchés)
- N° 117/10 : Contrat d'entretien du détecteur d'incendie à la piscine Claude Jouve signé avec la société SCHUBB Sécurité. Annule et remplace la décision n° 081/10 du 15/04/10 (Piscine Claude Jouve)
- N° 118/10 : Marché signé avec LA BOUTIQUE DE L'ILLUSION pour l'organisation de représentations théâtrales pour des classes de cycle 3 sur le thème de la protection de l'environnement et de la problématique des déchets (Service des déchets)
- N° 119/10 : Avenant n° 1 au contrat concernant le nettoyage spécialisé supplémentaire des petits appareils sanitaires à la piscine Claude Jouve signé avec la société INITIAL SERVICES TEXTILES. Annule et remplace la décision n° 191/09 du 8/12/09 (Piscine Claude Jouve)
- N° 120/10 : Avenant n° 1 au contrat concernant la désinfection spécialisée supplémentaire des sanitaires à la piscine Claude Jouve signé avec la société INITIAL SERVICES TEXTILES. Annule et remplace la décision n° 191/09 du 8/12/09 (Piscine Claude Jouve)
- DECISIONS COMMUNAUTAIRES DONT LE MONTANT DU MARCHE EST SUPERIEUR A 193 000 € HT.(Service des marchés)
- 057/10 : Marché pour le transport et le traitement des déchets des services techniques municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération signé avec la Société PROVENCE RECYCLAGE.
- 071/10 : Marché par lots séparés pour des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la ZAC de La Crau à Salon de Provence.

Le Président clôt la séance à 20h15

A SALON DE PROVENCE, le trente juin deux mille dix.

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône

Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglopoie Provence (281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE)

